

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire. Pour une lecture complète du règlement graphique, se reporter également à l'inventaire des haies (partie 2 du règlement graphique).

- INFORMATIONS

PPRN Zone bleue

PPRN Zone rouge

Zone inondable

Contournement Nord de l'Ernée

Secteur de nuisances sonores

Aléa tassement sur dépôt minier ou travaux de recherche

Aléa glissement sur dépôts miniers

Aléa effondrement d'ouvrage ou travaux miniers

Aléa comblement de dépôt minier

Secteur d'information sur les Sols

PRESCRIPTIONS

Service de projet

Orientations d'aménagement et de programmation

Ensemble végétal à protéger

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé (EBC)

Marge de recul

Zone humide

Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A et N à destination d'habitat

Secteur protégé au titre de l'article R.123-11 c) du code de l'urbanisme, en raison de la richesse du sol et du sous-sol dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de cette ressource naturelle sont autorisées

ZONAGE

Zone urbaine

Ua : Tissu urbain ancien de la commune

Ua : Secteur urbain concerné par les dispositions du PPRG de l'agglomération de Chailand

Ub : Zone urbaine périphérique moyennement dense de la commune

Ue : Quartiers spécialisés pour l'accueil des équipements collectifs à vocation de loisirs, de sports ou de culture

Ue : Quartiers spécialisés pour l'accueil des activités économiques

Zone à urbaniser

1AUh : Zone à urbaniser à vocation habitat

1AUe : Zone à urbaniser à vocation activités économiques

1AUh : Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs à vocation de loisirs, de sports ou de culture

2AUh : Zone naturelle à urbaniser après évolution du PLU à vocation activités économique

2AUh : Zone naturelle à urbaniser après évolution du PLU à vocation d'habitat

Zone naturelle

N : Zone naturelle

Np : Secteur naturel à protéger

Nf : Secteur naturel forestier

Nc : Secteur naturel de camping

Ni : Secteur permettant l'implantation d'équipements légers de loisirs avec ou sans hébergement

Nm : Secteur milieu d'habitat et d'activités agricoles et/ou artisanales

Nmoto : Secteur naturel lié à l'activité du moto-cross

Ng : Secteur d'aire d'accueil et terrains familiaux localisés destinés à l'habitat des gens du voyage

Zone agricole

A : Zone à vocation agricole

Au : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) mixtes d'habitation et d'activités économiques (agriculture et/ou artisanales)

Ae : Secteur où aucune construction n'est autorisée

Ae : Secteur où sont autorisées les constructions liées à l'activité d'équithérapie

At : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) permettant l'implantation d'équipements légers de loisirs avec ou sans hébergement

Ate : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) destiné à des activités touristiques et/ou événementielles

* voir définitions du lexique du règlement littéral

Sources : PCI Vecteur 2024, CCE 2025

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le tableau des emplacements réservés présente uniquement ceux de la commune concernée et visibles sur le plan ci-contre.

N°	DESTINATION	COMMUNE	BENEFICIAIRE	SURFACE (M²)
01	EQUIPEMENTS SPORTIFS : AMENAGEMENT DU CARREFOUR	LARCHAMP	COMMUNE	3 958
02	RECTIFICATION DE LA VOIE COMMUNALE DE LA JAUNAIS	LARCHAMP	COMMUNE	700
03	RECTIFICATION DE LA VOIE COMMUNALE DE LA JAUNAIS	LARCHAMP	COMMUNE	518
04	ELARGISSEMENT RD 31 ENTRE ERNEE ET MONTAUDIN	LARCHAMP	DEPARTEMENT	22 350
05	CREATION D'UNE LIAISON DOUCE	LARCHAMP	COMMUNE	193
06	EXTENSION DU CIMETIERE	LARCHAMP	COMMUNE	1 641

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Ernée

Andouillé

Chailand

Ernée

Juvigné

La Baconnière

La Bigottière

La Croixille

La Pellerie

Larchamp

Montenay

Saint-Denis-de-Gastines

Saint-Germain-le-Guillaume

Saint-Hilaire-du-Maine

Saint-Pierre-des-Landes

Vautorte

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Ernée

Règlement graphique

Mise à jour par arrêté AA-2026-001 du 29/01/2026

Partie 1 : zonage, prescriptions et informations

Commune de Larchamp

Vu pour être annexé à l'arrêté AA-2026-001 du 29/01/2026 Le Président de la Communauté de Communes de l'Ernée Gilles LIGOT

Elaboration

04/03/2015

Arrêt

25/11/2015

Approbation

24/10/2023

Modification simplifiée n°1

18/03/2024

02/07/2024

11/03/2025

Revision allégée n°1, 3, 3, 4

19/03/2024

11/03/2025

Mise à jour

29/01/2026